

--N.G.J.--
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUEHNGERI

Ruhengeri, le 21 aout 1957.-

N° 484/C.A.C.I.



NOTE POUR LES CHIFS (TOUS)

In correction de ma note du 13 aout 1957 je vous fais savoir, que des personnes à charge en matière d'impôts sur les revenus sont:

- a) l'épouse.
- b) les enfants célibataires.
- c) les descendants (père et mère) des deux conjoints.

Les enfants et descendants ne sont à charge que ceux qui n'ont atteint l'année précédente que des ressources ne dépassant pas 24.000,- Frs et qui habitent sous le même toit que le redevable.

Tenant compte de ces directives vous me ferez parvenir sans délai par chef et s/chef une fiche de situation familiale suivant modèle ci-joint.

Ces fiches me parviendront ultérieurement au 31/8/57.

LE COMPTABLE CENTRAL DU C.A.C.I.,

C. OUVRIER.-

FICHE FAMILIALE (MODÈLE)

- Nom et prénom: SIBULIKOKO Christian.
- Nom de l'épouse à charge: Myirafranga.

- Nom des ascendants: père: Ndekezi

Revenus annuels.

15.000,-

mère: ---

père: ---

mère: ---

-
- Noms des enfants à charge : Date naissance: Etablissement où : Revenus
 - : : l'enfant effectue: annuels
 - : : ses études en in-: éventuels
 - : : ternat :
-

1. SIKIMONYO	:	1/1/47	:	Astrida du 15/9/	:	néant.
	:		:	: 55 au 15/9/56 et :	:	
	:		:	: du 15/9/56 au 15/	:	
	:		:	: 9/57. :	:	
2. Nyiramana	:	16/8/53	:	Nyundo du 15/9/55:	:	
	:		:	: au 15/7/56 :	:	56.000,-fr
3.	:		:	:	:	
4.	:		:	:	:	
5.	:		:	:	:	